



Madame la Directrice Régionale de
l'Environnement,
de l'Amenagement et du Logement PACA
16 rue Antoine Zattara
13332 MARSEILLE

Salon-de-Provence, le 07 FEV. 2018

Objet : Commission de Suivi de Site – CSDND Vautubière

Mesdames et Messieurs les membres de la CSS,
Madame la Directrice,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de la réunion du 27 juin 2017 de la CSS du centre de stockage de déchets non dangereux de La Vautubière.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Olivier GUIROU

PJ : citée

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION
DE SUIVI DE SITE - CSS

Mardi 27 juin 2017

CSDND DE LA VAUTUBIERE

- Mise en place du collecteur biogaz côté CD19.
- Réfection des dispositifs anti envol
- Raccordement du puit F4 au bassin de décantation.

3. Point sur les incidents / accidents

Les câbles téléphoniques ont été arrachés privant le site de téléphone pendant 5 jours.

Deux départs de feu ont eu lieu. Le premier (05/05/16) est dû au fait qu'un engin a percuté une fusée de détresse. Un feu de colline s'est déclaré. Les actions de première intervention ont été mises en œuvre par les équipes présentes sur site dans les meilleurs délais mais l'intervention des pompiers a été nécessaire.

Le deuxième a eu lieu le 08/07/16. Le départ de feu sur une zone en cours de recouvrement a été maîtrisé par les agents sur place.

Depuis ces deux incidents, un conducteur d'engin d'astreinte dort sur place et un engin plein de terre est préparé la veille au soir. Si les gardiens repèrent un départ de feu, le conducteur d'engin peut intervenir immédiatement.

4. Bilan environnemental (hors eaux souterraines)

0 plainte ont été recensées via le réseau Air PACA (SRO).

Seulement 3 plaintes de riverains pour nuisance olfactive ont été recensées directement par l'exploitant en 2016. Ces odeurs étaient la conséquence de problèmes techniques rencontrés sur l'exploitation : dysfonctionnement de l'anémomètre chargé d'orienter la diffusion du « parfum », arrêt du moteur...

Le CIQ du Val de Sibourg et Mme de Filippo reconnaissent la réactivité de SMAV face à ces plaintes.

M. Rapezzi explique que le dispositif a été amélioré grâce à des rampes plus résistantes aux oiseaux et à la mise en place d'adoucisseur d'eau.

M. Laurent rappelle la possibilité d'utiliser le dispositif SRO. Mme Mercier explique que ce dispositif n'est pas assez réactif.

5. Eaux souterraines

L'évolution de différents paramètres est présentée. La pollution constatée sur les forages F2, F4 et F6 perdure. Certains éléments comme le toluène ou le zinc sont présents dans les eaux souterraines mais absents dans le lixiviât. Cependant, les concentrations de la majorité des paramètres étudiés diminuent depuis le mois de septembre 2016. Les puits de particuliers et la source de la Calissanne, analysés respectivement en mai 2016 et en septembre 2016, ne présentent pas de pollution.

M. Laurent rappelle que des analyses ont lieu trimestriellement sur les lixiviats et les eaux souterraines mais qu'elles restent extrêmement compliquées à interpréter.

Mme Mercier demande si, comme demandé lors du CSS d'Ortec, les analyses des piézomètres des deux sites ont été synchronisées.

M. Laurent et M. Ravaute confirment que les campagnes ont bien été harmonisées dès le deuxième trimestre 2017 mais que les résultats ne peuvent encore être interprétés faute du recul suffisant. Il semblerait que le site d'Ortec ne soit pas à l'origine de la pollution mais sans pouvoir l'affirmer avec certitude.

Les conclusions des différentes analyses effectuées et des échanges qui ont eu lieu confirment que la ou les sources de pollution reste(nt) à ce jour inconnue(s). Cependant, la baisse de la concentration de la majorité des paramètres dans les eaux souterraines ainsi que le fait que la source de la Calissanne et les puits de particulier ne soient pas contaminés sont des éléments positifs. Cette tendance reste à confirmer dans la durée.

M. Rapezzi précise qu'environ 3 400 m³ d'eaux polluées ont été pompés et traités sur site en 2016 et que SMAV a dépensé 400 000 € depuis 2012 pour faire face à cette problématique. Il précise que la priorité est de traiter la pollution, en plus d'en rechercher l'origine.

M. Raymond demande à ce que des valeurs de référence soient associées à la présentation des analyses.

M. Ravaute explique qu'il est inopportun de comparer la composition des eaux souterraines aux valeurs de référence des eaux brutes destinées à la potabilisation car la vocation du site n'est pas de potabiliser l'eau mais de la restituer au milieu naturel dans le même état qu'elle y est entrée. Dans ce cadre, les valeurs de référence pouvant être utilisées sont les valeurs du fond géochimique du bassin versant concerné. Pour cette zone, la source de la Calissanne est considérée comme la résurgence unique du bassin versant et représente donc le fond géochimique du milieu.

6. Projet d'Arrêté de Prescriptions Complémentaires

M. Laurent annonce que l'APC est en cours de signature par le Préfet. Il est passé en CODERST en mai.

La tierce expertise prescrite dans l'arrêté et devant permettre de conforter ou non la commission de suivi des eaux souterraines dans les pistes qu'elle a choisi sera lancée dès la signature.

7. Questions diverses

Mr Friolet rappelle qu'il existe différents plans de gestion des déchets à différentes échelles (national, régional...) et que la valorisation des biodéchets est fortement recommandée. Dans ce cadre, il s'interroge sur la possibilité de mettre en place sur site et à l'arrêt de l'exploitation en 2022 une plateforme exemplaire de méthanisation/compostage à processus long permettant la fabrication d'un compost normé « bio ». Mr Guirou explique que des réflexions sur les biodéchets en général et sur un site de compostage en particulier sont menées à l'échelle métropolitaine. Il explique également que si un tel site devait voir le jour, ce ne serait pas nécessairement à La-Fare-les-Oliviers.

M. Laurent lève la séance à 12h00.

